1 Etude des risques majeurs de ma commune

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a pour but d'informer les habitants des risques majeurs existant dans leur commune. Ce document indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde relatives aux risques majeurs de la commune. C'est le maire qui le rédige et le met à disposition des habitants en consultation libre à la mairie.
Le maire doit également élaborer une affiche récapitulative des risques majeurs et des consignes de sécurité à appliquer.

Objectifs

- Découvrir un DICRIM et se rendre compte de la complexité de ce document.
- Connaître les risques majeurs auxquels sa commune est confrontée.
- Connaître les consignes de sécurité à appliquer.
- Créer un document simplifié à diffuser dans l'école.

Matériel

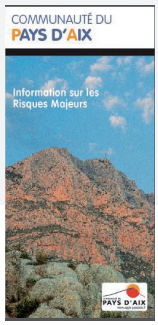

DICRIM de sa commune, brochure sur les risques majeurs de la CPA, feuilles, crayons, feutres, règles

info
www.prim.net,
www.nice.fr/Securite-prevention/Les-risques-majeurs/DICRIM-Jeunes

Temps 1: J'étudie les risques majeurs de ma commune

Accompagner votre classe afin de se renseigner sur les risques majeurs de votre commune (activité au verso).
Les informations pourront être trouvées sur internet (www.prim.net) sur le DICRIM de votre commune, dans la brochure sur les risques majeurs de la CPA. S'en procurer un exemplaire (sur internet ou à la mairie), afin de le présenter à vos élèves.

Temps 2 : Simplifions et communiquons sur le DICRIM

Maintenant que les risques majeurs liés à votre commune ont été identifiés, proposez à votre classe de réaliser « votre » DICRIM jeune.
Vous pourrez diviser la classe en plusieurs équipes pour que chacune réalise une partie de la création de ce DICRIM.

Dans un premier temps, il faudra choisir un risque existant dans la commune, le définir sous forme de dessin et de texte simplifié. Les élèves pourront s'aider et s'inspirer de cahier de l'élève.
Puis pour chaque risque majeur, les élèves devront :

- nommer le risque majeur,
- dessiner et nommer l'aléa, l'enjeu et le risque,
- écrire les conséquences,
- dessiner et légender les consignes de sécurité.

Une fois votre DICRIM jeune terminé, vous pouvez organiser la présentation et la distribution de ce document par vos élèves au reste de l'école.

1 J'étudie les risques majeurs de ma commune

Il te faut Un accès à internet et un ordinateur

Comment faire ?

Tu devras identifier les risques majeurs présents dans ta commune. Pour réaliser cette tâche tu pourras t'aider du site internet : www.prim.net, qui est le site où toutes les informations sur les risques majeurs se trouvent. Tu peux explorer le site.
Pour cette activité, va visiter la partie « ma commune face aux risques ». Entre le nom de ta commune.

Tu seras alors dirigé vers une page où tu trouveras la liste des risques majeurs.

Ton enseignant te présentera également le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) qui est le texte officiel rédigé par le maire, présentant les risques majeurs aux habitants de sa commune. Dans ce document tu pourras trouver de nombreuses informations sur ce sujet.